

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

FAUT IL VRAIMENT REFUSER DE L'ALCOOL À UN ALCOOLIQUE EN CIROSE?

Par Profil supprimé Postée le 11/08/2018 21:41

Bonjour,

face à un alcoolique en état de cirrose déclarée, est il possible de lui concéder une consommation "raisonnable d'alcool"? Il refuse l'arrêt total et notre attitude en lui refusant de lui offrir de l'accol quand il vient chez nous, nous éloigne de lui et le rend très désagréable avec nous (le reste de la famille : épouse, fille, frère, beaux frères... fait comme si de rien n'était et lui propose des apéritif alcoolisé).

Nous (son fil et moi même) sommes les seuls de la famille à refuser de participer à sa prise d'alcool et cela ne semble pas du tout fonctionner, il ne veut juste plus venir chez nous ou très ponctuellement (malgré son petit fils de 2.5 ans!!!). Mon conjoint sent qu'il perd le contact et le lien avec ses propres parents... il en souffre beaucoup, mais que faire???

Merci de nous dire si nous nous trompons dans notre démarche.

PS: je suis enceinte du deuxième enfant et ne supporte plus cette situation ultra tendue quand on les reçoit chez nous ou qu'on va chez eux, peut être vaut il mieux que nous arrêtons de nous en mêler et les laisser gérer cela comme ils le souhaitent (quitte en ce qu'ils en meurent...?). LEur proposer des boissons alcoolisées, leur apporter des bouteilles quand ils nous le demandent...

Mise en ligne le 14/08/2018

Bonjour,

Votre ligne de conduite vis-à-vis de votre beau-père est pleine de bon sens et de bienveillance à son égard. Malheureusement, lorsqu'une personne refuse qu'on prenne soin d'elle, on ne peut l'y contraindre...

Il nous semble important que vous puissiez mener votre vie – et particulièrement votre grossesse – de la manière la plus sereine possible. Sans doute faudra-t-il que vous et votre compagnon preniez le temps de réfléchir à l'attitude qui vous semble la plus pertinente pour vous apaiser. Cela peut être de ne pas proposer d'alcool quand il vient mais de ne pas lui refuser s'il en réclame. Ainsi vous conservez votre attitude de bienveillance tout en maintenant un lien avec lui. Cela peut être aussi de ne pas modifier votre attitude si vous pensez que vous ne pourriez pas supporter la culpabilité de « participer » à sa destruction ; et d'aller le voir chez lui régulièrement où vous ne seriez pas « responsable » de ces consommations. Vous pouvez aussi décider de couper le lien si les compromis vous semblent trop difficiles à vivre.

Il n'existe pas une bonne ou une mauvaise posture dans l'absolu. La bonne sera celle dans laquelle vous vous retrouverez, vous et votre conjoint, celle qui vous semblera juste.

Si vous souhaitez être aidée pour réfléchir à tout cela, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit de 8 h à 2 h).

Cordialement,
